



**PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 05 juin 2025

Objet : Opération « territoires propres » : la DREAL s'associe à la gendarmerie pour des contrôles conjoints

Du 2 au 9 juin 2025, l'unité interdépartementale Nièvre-Yonne de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) s'est associée à la gendarmerie dans le cadre de l'opération annuelle « Territoires Propres », menée depuis 2022. L'objectif est de détecter et sanctionner les particuliers ou entreprises ne respectant pas le Code de l'Environnement, notamment en matière de gestion des déchets.

Durant cette semaine d'action, des contrôles conjoints ont été effectués, ciblant particulièrement les exploitants de casses automobiles illégales, aussi appelées VHU (véhicules hors d'usage) illégaux.

Sur le département de la Nièvre, trois sites ont ainsi été contrôlés et ont entraîné l'évacuation des déchets vers des filières adaptées ou régularisation administrative.

Depuis le lancement de cette opération en 2022, la collaboration entre la gendarmerie et la DREAL a permis de régulariser de nombreux sites dans la Nièvre. Cette dynamique est renforcée par une augmentation continue du nombre d'inspections menées chaque année par la DREAL sur la thématique des VHU illégaux, à titre d'exemple dans la Nièvre : 2022 : 9 inspections ; 2023 : 18 inspections ; 2024 : 26 inspections ; 2025 (à date) : 17 inspections.

Les services de l'Etat restent pleinement mobilisés pour lutter contre les atteintes à l'environnement. Les rapports de visite d'inspection des installations classées seront consultables sur le site internet Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>.

Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

 @Prefet58_BFC

 @Prefet58.BFC

Photos :



Pour en savoir plus :

- sur l'inspection des ICPE :
<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/risques-technologiques-et-impacts-des-r2429.html>
<https://aida.ineris.fr/taxonomy/term/100>
- sur la réglementation applicable aux centres VHU :
https://aida.ineris.fr/consultation_document/10719

Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

@Prefet58_BFC

@Prefet58.BFC